

APPENDICE. (K.)

REPARTITION pour une nouvelle Levée de 2126 Miliciens entre l'âge de 16 à 50 ans, pour renforcer le 1er. 2e. 3e. & 4e. Bataillon de la Milice d'Elite et Incorporée suivant l'Ordre Général du 4e. Janvier 1814.

NOMS DES DIVISIONS.	No. de Miliciens à fournir.	REMARQUES.
Division de l'Île d'Orléans,	36	<p style="text-align: center;">1er. Bataillon.</p> <p>Toutes ces Divisions doivent envoyer au 1er. Bataillon: celle de Rimouski n'en enverra que 31.</p>
Ditto de St. Vallier,	76	
Ditto 1er. de Lorbinière	66	
Ditto 2e. ditto,	40	
Ditto Nouvelle Beauce,	52	
Quatrième ditto de Québec,	52	
Division du Cap Santé,	54	
Ditto de Beauport,	23	
Ditto de la Baie St. Paul,	47	
Ditto de la Rivière-Ouelle,	52	
Ditto de Rimouski,	40	
Ditto de St. Jean Port-Joli.	69	
Ditto de St. Thomas,	46	
1er. Bataillon de Montréal,	19	
2e. Ditto ditto,	54	
3e. Ditto ditto,	34	
Division de la Pointe-Claire,	57	
Ditto de la Longue Pointe,	39	
Ditto d'Argenteuil,	28	
Ditto de Vaudreuil,	78	
Ditto de la Rivière du Chêne,	68	
Ditto de l'Île Jesus,	53	
Ditto de Terrebonne,	47	
Ditto de Blainville,	33	<p style="text-align: center;">3e. Bataillon.</p> <p>La Rivière du Chêne enverra à ce Bataillon 18 Miliciens, et Boucherville 31.</p>
Ditto de l'Assomption,	74	
Ditto de Lavaltrie,	49	
Ditto de Berthier,	52	
Ditto de St. Ours,	64	
Ditto de St. Hyacinthe,	59	
Ditto de Chambly,	39	
Ditto de Belœil,	39	
Ditto de Boucherville,	69	
Porté à l'autre part.	1608	